

Privas, le 14 avril 2021

Le Préfet de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les Maires du
Département de l'Ardèche

(En communication à madame la sous-
préfète de Privas et messieurs les sous-
préfets de Largentière et de Tournon-sur-
Rhône)

Objet : Pavoisement des édifices publics à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales :

LE DIMANCHE 25 AVRIL 2021

à l'occasion de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Le pavoisement doit être effectué dans le respect des mesures « barrières ».



Thierry DEVIMEUX